



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 6 avril 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D8-8-60

OBJET : ENVIRONNEMENT

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal (en audio)	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Gérard	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CLUCHIER Marie Christine a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D8-8-60

OBJET : ENVIRONNEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

La technique d'autorisation de programme permet d'éviter de mobiliser la totalité des crédits sur un exercice en proposant une répartition prévisionnelle des crédits sur plusieurs années.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portent définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux Services Publics industriels et Commerciaux permet l'utilisation des autorisations de programme.

Le conseil d'exploitation de la régie « Assainissement des Deux Rives » a rendu un avis favorable dans sa séance du 30 mars 2021.

La commission environnement a rendu un avis favorable lors de sa séance du 30 mars 2021.

Le Président propose donc :

- de créer deux autorisations de programme avec les crédits de paiement tels que présentés ci-dessous :

AUTORISATION DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT			
N°	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà
A2021-01	Autosurveillance – Télégestion	88 000 00 €	15 000 00 €	18 000 00 €	25 000 00 €	30 000 00 €
A2021-02	Réhabilitation de la station de Malause	1 032 500 00 €	30 000 00 €	160 000 00 €	470 000 00 €	372 500 00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de créer deux autorisations de programme avec les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus.

Fait à Valence d'Agen, le 12 avril 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 13 avril 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

15 AVR. 2021

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **15 AVR. 2021**

AR PRÉFECTURE

ENVIRONNEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Numéro de l'acte : 2021D8_8_60

Date de la décision : 12/04/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210412-2021D8_8_60-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 15/04/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Environnement

Document : [99_DE-082-248200016-20210412-2021D8_8_60-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 15/04/2021 09:45:48

Date d'envoi de l'acte : 15/04/2021 09:47:55

Date de réception de l'AR : 15/04/2021 09:48:35